



Assemblée générale

Distr. générale
6 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 136 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément aux arrangements approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [32/211](#), le présent rapport rend compte des ajustements à apporter pour tenir compte des modifications des hypothèses de coût initialement retenues, des dépenses imprévues et extraordinaires et des nouveaux mandats et décisions qu'il y a lieu d'examiner dans le cadre du présent rapport.

Aux chapitres des dépenses, le montant révisé des ressources nécessaires s'élève à 5 556,2 millions de dollars, soit 159,8 millions de dollars de plus que les crédits approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions [72/262 C](#), [72/263 A à C](#) et [72/266 B](#). Aux chapitres des recettes, le montant révisé s'élève à 554,9 millions de dollars, soit une augmentation de 2,6 millions de dollars.

Le rapport inclut une proposition visant à ajuster le montant du Fonds de roulement, abonder le Compte spécial, adapter la méthode d'actualisation des coûts pour le Centre du commerce international et fixer le montant du fonds de réserve pour 2020.



I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'exécution du budget-programme, qui est soumis durant la première année de l'exercice biennal, a principalement pour objet d'indiquer les ajustements dictés par les fluctuations des taux d'inflation et des taux de change et les modifications subies par les coûts standard utilisés dans le calcul initial des crédits à ouvrir, et ce, comme suite à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir [A/32/8](#) et [A/32/8/Corr.1](#), par. 14), que l'Assemblée générale a faite sienne à sa trente-deuxième session (résolution [32/211](#)).

2. Le présent rapport tient également compte des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité après l'adoption du budget-programme, des dépenses imprévues et extraordinaires qui n'ont pu être reportées à la deuxième année de l'exercice biennal ainsi que des décisions des organes directeurs qu'il y a lieu d'examiner dans le rapport sur l'exécution du budget-programme.

3. Le Comité des commissaires aux comptes a estimé que le taux effectif d'utilisation des crédits ouverts pendant les 10 premiers mois de l'exercice biennal devrait être pris en compte pour réviser les prévisions de dépenses et ajuster les crédits budgétaires, et a recommandé que l'Administration revoie la méthodologie présidant à l'établissement du premier rapport sur l'exécution du budget-programme afin que la structure des dépenses réalisées y soit examinée dans le but de consolider le suivi budgétaire (voir [A/72/5 \(Vol. I\)](#) et [A/72/5 \(Vol. I\)/Corr.1](#), chap. II, par. 21 et 22). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle la prise en compte des dépenses effectivement engagées pendant les 10 premiers mois pour l'établissement du premier rapport sur l'exécution du budget serait utile aux fins de l'établissement des prévisions révisées et de l'ajustement des crédits budgétaires (voir [A/72/537](#), par. 37), recommandation qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/8 A](#). Conformément à la méthode en vigueur, les dépenses effectivement engagées pour 2018 ont été prises en compte pour les ajustements à apporter aux paramètres relatifs à la monnaie, à l'inflation et aux coûts standard, y compris s'agissant des vacances de postes. Le détail des dépenses pour la période allant de janvier à octobre 2018 figure à l'annexe III du présent rapport.

4. Les tableaux 1.A et 1.B rendent brièvement compte de l'augmentation du montant révisé des ressources nécessaires aux chapitres des dépenses et aux chapitres des recettes.

Tableau 1

A. Chapitres des dépenses : récapitulatif du montant révisé des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant initial des crédits ouverts ^a	Prévisions révisées	Augmentation	
			Montant	Pourcentage
Dépenses	5 396 427,5	5 556 228,9	159 801,4	3,0

^a Voir résolutions [72/262 C](#), [72/263 A à C](#) et [72/266 B](#).

B. Chapitres des recettes : récapitulatif du montant révisé des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de recettes	Montant estimatif révisé	Augmentation	
			Montant	Pourcentage
Recettes ^a	552 311,8	554 903,7	2 591,9	0,5

^a Les prévisions de recettes sont établies déduction faite des montants à mettre en recouvrement auprès des États Membres.

5. On trouvera ci-après, aux sous-sections C à F de la section II, l'explication des variations des hypothèses de coût retenues aux fins du calcul du montant initial des crédits ouverts. Les tableaux complémentaires 1 à 4 et les annexes I à III indiquent non seulement les hypothèses de coût mais aussi les révisions proposées pour l'exercice 2018-2019 et leurs incidences par chapitre budgétaire et par lieu d'affectation :

- Tableau complémentaire 1 : taux de change et d'inflation utilisés pour déterminer le montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 et taux proposés dans le présent rapport ;
- Tableau complémentaire 2 : coefficients d'ajustement utilisés pour déterminer le montant initial des crédits ouverts et coefficients effectifs fixés pour l'année 2018 par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et taux révisés proposés pour 2019 ;
- Tableau complémentaire 3 : taux de change effectifs utilisés pour les opérations de l'ONU dans ses différents lieux d'affectation durant les 10 premiers mois de 2018 et prévisions pour les mois de novembre et de décembre 2018 ;
- Tableau complémentaire 4 : données sur les ajustements au coût de la vie ayant servi à déterminer le montant initial des crédits à affecter au titre de l'exercice biennal 2018-2019 aux traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées, les ajustements effectivement opérés en 2018 et les prévisions révisées pour 2019 ;
- Annexe I : prévisions révisées :
 - A : Par chapitre budgétaire et principal facteur de variation ;
 - B : Par lieu d'affectation et principal facteur de variation ;
- Annexe II : prévisions révisées concernant les activités financières communes et les mesures de sécurité interorganisations, par principal facteur de variation ;
- Annexe III : état au 31 octobre 2018 des dépenses engagées au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2018-2019.

II. Chapitres des dépenses

6. L'évolution des variables mentionnées ci-après viendrait provoquer une augmentation de 159,8 millions de dollars du montant des dépenses et porter celles-ci à 5 556,2 millions de dollars pour l'exercice biennal, ces chiffres se décomposant comme indiqué au tableau 2.

Tableau 2
Modifications envisagées des prévisions de dépenses au titre de l'exercice biennal 2018-2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Facteur</i>
Crédits initialement ouverts	5 396 907,3	Résolutions 72/263 A à C
Réduction de crédits ^a	(479,8)	Résolutions 72/262 C et 72/266 B
Budget-programme	5 396 427,5	
a) Dépenses imprévues et extraordinaires	13 130,7	Engagements approuvés par le Comité consultatif, certifiés par le Secrétaire général au titre de la paix et de la sécurité et des mesures de sécurité interorganisations et par le Président de la Cour internationale de Justice conformément à la résolution 72/264
b) Décisions des organes directeurs :		
Subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone	2 300,0	Résolution 72/262 A (voir sect. VIII)
Subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens	8 000,0	Résolution 72/262 A (voir sect. IX)
c) Modifications des hypothèses budgétaires		
Taux de change	9 544,7	Taux de change utilisé aux fins des opérations de l'ONU
Achats à terme	770,4	Taux de change utilisé aux fins des opérations de l'ONU
Taux d'inflation	12 619,8	Indices des prix à la consommation, coefficients d'ajustement fixés par la CFPI et ajustements effectifs au coût de la vie
Coûts standard	30 474,6	Traitements effectivement versés, dépenses communes de personnel et contributions du personnel
Taux de vacance de postes	82 961,2	Moyennes actualisées des taux de vacance
Total révisé	5 556 228,9	

^a Y compris les réductions approuvées par l'Assemblée générale durant la reprise de sa soixante-douzième session concernant : a) le rapport du Secrétaire général intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer l'efficacité et l'application du principe de responsabilité grâce à une nouvelle structure de gestion » ([A/72/492/Add.2](#)) ; b) les prévisions budgétaires révisées au titre de la réforme du dispositif de paix et sécurité, relatives aux chapitres 3 (Affaires politiques) et 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 et au projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

7. Le Secrétaire général a établi, et établira s'il y a lieu, des prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme des résolutions dont les grandes commissions examinent le projet pendant la présente session de l'Assemblée générale. Ces montants, qui doivent figurer dans d'autres rapports, ne font pas partie des éléments visés dans le premier rapport sur l'exécution du budget. Ils seront révisés, s'il y a lieu, pour tenir compte des paramètres de coûts que l'Assemblée viendrait à approuver en examinant le présent rapport et auront un effet sur le niveau général des crédits révisés, sous réserve de ce que l'Assemblée viendrait à décider. Au moment de l'établissement du présent rapport, les montants proposés dans ces documents s'élevaient à environ 298,7 millions de dollars, répartis comme suit :

- a) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/73/352](#) et additifs) (209,0 millions de dollars) ;
- b) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ([A/73/217](#), [A/73/428](#)) (1,7 million de dollars) ;
- c) Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok ([A/73/327](#), [A/73/425](#)) (4,5 millions de dollars) ;
- d) État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ([A/73/355](#)) (8,9 millions de dollars) ;
- e) Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29B (Département de l'appui opérationnel) et 36 (Contributions du personnel) ([A/73/412](#)) (0,9 million de dollars) ;
- f) Dixième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré ([A/73/389](#)) (2,1 millions de dollars) ;
- g) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions et à sa vingt-huitième session extraordinaire ([A/73/477](#)) (29,1 millions de dollars) ;
- h) État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ([A/73/344](#), [A/73/426](#)) (6,6 millions de dollars) ;
- i) Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago ([A/73/351](#), [A/73/457](#)) (0,7 million de dollars) ;
- j) Prévisions révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) ([A/73/402](#), [A/73/492](#)) (2,3 millions de dollars) ;
- k) Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur ([A/72/124-E/2018/3](#), [A/73/424](#)) (13,6 millions de dollars) ;
- l) État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies ([A/73/370](#) et [A/73/370/Corr.1](#)) (6,6 millions de dollars) ;
- m) Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ([A/73/331](#), [A/73/448](#)) (9,7 millions de dollars pour 2019) ;
- n) Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ([A/73/379](#) et [A/73/379/Corr.1](#)) (3,0 millions de dollars pour 2019).
8. De plus, il y aurait lieu d'établir l'état des incidences sur le budget-programme d'un certain nombre d'autres projets de résolution non encore présentés à l'Assemblée générale.

A. Dépenses imprévues et extraordinaires (dépassement de crédits : 13,1 millions de dollars)

9. Dans sa résolution 72/264 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à contracter des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour : les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars pour chacune des deux années ; les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait à des dépenses occasionnées par un certain nombre de situations à la Cour, comme prescrit à l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution ; les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité, à concurrence de 1 million de dollars, comme prescrit à l'alinéa c) du paragraphe 1.

10. Comme indiqué dans les tableaux 3.A à 3.C, des engagements d'un montant de 13,1 millions de dollars ont été contractés, à savoir :

a) Les engagements approuvés par le Comité consultatif, d'un montant de 7,8 millions de dollars, se rapportant : i) à la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne (résolution 37/29 du Conseil des droits de l'homme) ; ii) à la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud (résolution 37/31 du Conseil des droits de l'homme) ; iii) à la situation des droits de l'homme au Myanmar (résolution 37/32 du Conseil des droits de l'homme) ; iv) à l'assistance technique à la République démocratique du Congo et à l'établissement des responsabilités concernant les événements dans la région du Kasai (résolution 38/20 du Conseil des droits de l'homme) ; v) aux violations du droit international dans le contexte des manifestations civiles de grande ampleur dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (résolution S-28/1 du Conseil des droits de l'homme), comme indiqué dans le tableau 3.A ;

b) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité et à des mesures de sécurité relatives au personnel et aux locaux des Nations Unies (5,0 millions de dollars), comme indiqué dans le tableau 3.B ;

c) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait à des dépenses imprévues concernant la Cour (0,4 million de dollars), comme indiqué dans le tableau 3.C.

11. Ces dépenses, qui concernent les chapitres 3, 5, 7, 24 et 29F, sont décrites ci-après.

Tableau 3

Dépenses imprévues et extraordinaires

A. Engagements approuvés par le Comité consultatif (7 753 900 dollars)^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 24. Droits de l'homme

Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne ^b	2 879,7
Situation des droits de l'homme au Soudan du Sud ^c	1 971,8
Situation des droits de l'homme au Myanmar	230,2

Assistance technique à la République démocratique du Congo et établissement des responsabilités concernant les événements dans la région du Kasai	1 190,9
Violations du droit international dans le contexte des manifestations civiles de grande ampleur dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	1 460,5
Chapitre 29F. Administration (Genève)	
Situation des droits de l'homme au Soudan du Sud	20,8
Total	7 753,9

^a Ces montants ont été calculés sur la base de dépenses effectivement engagées et sont par conséquent inférieurs à la somme globale approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

^b Le crédit demandé dans le cadre de la résolution 37/29 du Conseil des droits de l'homme tient compte des prévisions de dépenses d'un montant de 3,8 millions de dollars et des fonds restants au terme de la précédente prorogation du mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, à savoir 0,96 million de dollars.

^c Le crédit demandé dans le cadre de la résolution 37/31 du Conseil des droits de l'homme tient compte des prévisions de dépenses d'un montant de 2 millions de dollars et des fonds restants au terme de la précédente prorogation du mandat de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud, à savoir 31 800 dollars.

B. Engagements approuvés par le Secrétaire général (4 966 800 dollars)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 3. Affaires politiques

Mécanisme de suivi de la République démocratique du Congo	1 232,3
Litige frontalier entre le Guyana et le Venezuela (République bolivarienne du)	136,5
Envoyé spécial du Secrétaire général (financement de l'AMISOM)	75,7
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	1 303,6
Mission du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar	340,3
Envoyé personnel du Secrétaire général pour les pourparlers entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine	97,3
Renforts disponibles pour appuyer le processus électoral en Iraq	101,1
Création d'emplois de temporaire à la MANUSOM pour 2018 (assistance électorale)	300,0

Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix

Reprise des opérations d'observation de l'ONUST en République arabe syrienne	1 380,0
Total	4 966,8

Abréviations : AMISOM, Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie ; MANUSOM, Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; ONUST, Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

C. Engagements approuvés par le Président de la Cour internationale de Justice (410 000 dollars)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 7. Cour internationale de Justice

Paiement de la pension et des frais de voyage des membres de la Cour	410,0
Total	410,0

B. Décisions des organes directeurs

1. Subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Chapitre 8. Affaires juridiques (8 000 000 dollars)

12. À la section IX de sa résolution [72/262 A](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 8 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et l'a prié de lui rendre compte, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, des engagements qu'il aurait contractés.

13. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a soumis un rapport sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ([A/73/331](#)), dans lequel il a rendu compte des progrès accomplis par les Chambres depuis son dernier rapport, donné des projections quant au recours à l'autorisation d'engagement de dépenses pour 2018, présenté des informations sur le budget révisé des Chambres pour 2019 et demandé à l'Assemblée d'approuver l'ouverture de crédits pour une subvention d'un montant de 9,7 millions de dollars destinée à la composante internationale des Chambres pour 2019. Il a exposé en détail l'utilisation des engagements autorisés pour 2018 aux paragraphes 31 et 35 dudit rapport. Dans le présent rapport, il est demandé d'ouvrir un crédit d'un montant de 8 000 000 dollars, correspondant à une autorisation d'engagement de dépenses, au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

2. Subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Chapitre 8. Affaires juridiques (2 300 000 dollars)

14. À la section VIII de sa résolution [72/262 A](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 2,3 millions de dollars afin de faire la soudure avec les contributions volontaires qui seraient disponibles pour le financement du Tribunal spécial résiduel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et l'a prié de lui rendre compte, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, des engagements qu'il aurait contractés.

15. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté un rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ([A/73/379](#) et [A73/379/Corr.1](#)), dans lequel il a indiqué de quelle façon l'autorisation d'engagement de dépenses avait été utilisée et quelles étaient les modalités futures de financement du Tribunal et présenté une demande de subvention d'un montant de 3,0 millions de dollars pour permettre au Tribunal de continuer de s'acquitter de son mandat en 2019. Il a détaillé l'utilisation des engagements autorisés pour 2018 aux paragraphes 4 et 5 dudit rapport. Le Tribunal prévoit que, sur l'autorisation d'engagement de dépenses, un montant de 2,3 millions de dollars sera utilisé au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Dans le présent rapport, il est demandé d'ouvrir un crédit d'un montant de 2 300 000 dollars, correspondant à une autorisation d'engagement de dépenses, au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

C. Variation des taux de change (dépassement de crédits : 10,3 millions de dollars)

16. Conformément à la section IX de la résolution 69/274 A de l'Assemblée générale, les taux de change budgétisés approuvés au titre du crédit initialement ouvert sont fondés sur les taux de change à terme pour lesquels il existe un taux à terme actif. Pour le birr éthiopien, la livre libanaise et le dollar de la Trinité-et-Tobago, pour lesquels il n'y a pas de marché à terme, c'est le dernier taux de change opérationnel qui a été utilisé.

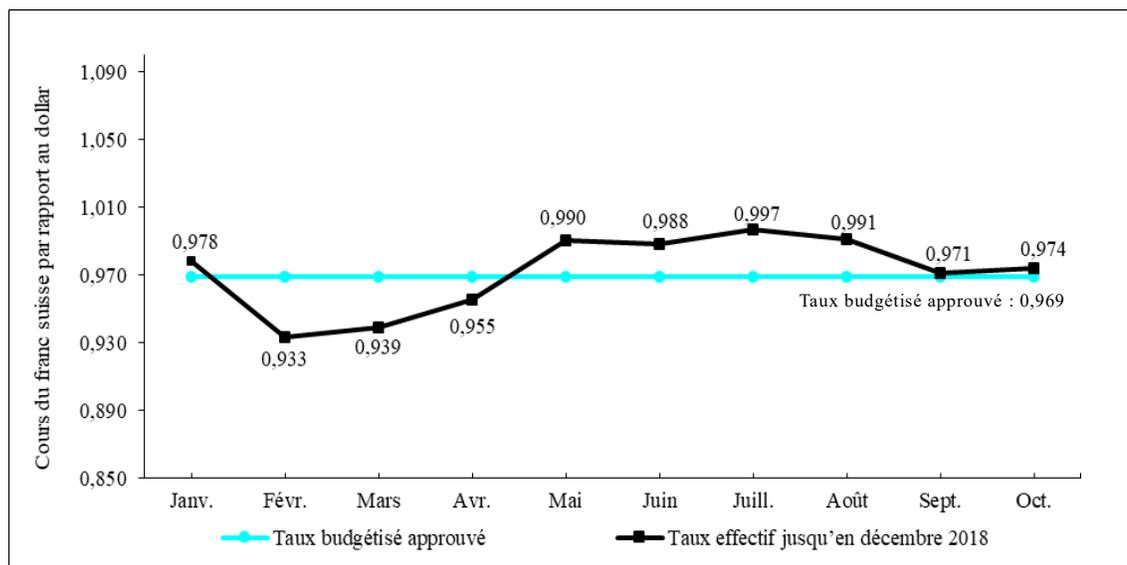
17. Aux fins du présent rapport d'exécution, on a appliqué le taux de change pratiqué de janvier à octobre 2018. Pour le franc suisse et l'euro, le taux de change à terme approuvé pour 2018 a été appliqué pour les mois de novembre et de décembre 2018, et les taux de change à terme révisés (en vigueur au moment de la passation du contrat en octobre 2018) ont été appliqués pour 2019. En ce qui concerne les autres lieux d'affectation, on a appliqué le taux du mois d'octobre pour novembre et décembre 2018 et, pour l'année 2019, le taux à terme révisé (estimé en octobre 2018) pour les lieux d'affectation pour lesquels il existe un marché à terme. S'agissant du birr éthiopien, de la livre libanaise et du dollar de la Trinité-et-Tobago, on a également appliqué le taux du mois d'octobre pour 2019.

18. L'augmentation nette d'un montant total de 10,3 millions de dollars s'explique principalement par l'utilisation, pour 2019, d'un taux de 0,947 franc suisse pour 1 dollar contre un taux de 0,969 franc suisse appliqué lors de l'ouverture de crédits initiale.

19. Dans le cas du franc suisse, le taux de change moyen pour 2018, calculé sur la base des taux effectivement enregistrés de janvier à octobre et des projections pour novembre et décembre, s'établissait à 0,971 franc suisse pour 1 dollar, alors que l'hypothèse retenue pour l'ouverture de crédits initiale était de 0,969 franc suisse pour 1 dollar, ce qui a entraîné une baisse des dépenses prévues d'un montant de 1,2 million de dollars. Cette diminution est en partie contrebalancée par des pertes de 0,5 million de dollars liées à des achats à terme de francs suisses, qui ont été enregistrées pour la période de janvier à octobre 2018.

20. Le taux à terme révisé (en vigueur au moment de la passation du contrat en octobre 2018) de 0,947 franc suisse pour 1 dollar a été utilisé aux fins du présent rapport pour 2019, tandis qu'un taux de 0,969 franc suisse pour 1 dollar a été appliqué lors de l'ouverture de crédits initiale. Cette fluctuation a entraîné des dépenses supplémentaires de 12,0 millions de dollars pour 2019. La figure I montre l'évolution du taux de change du franc suisse par rapport au dollar de janvier à octobre 2018.

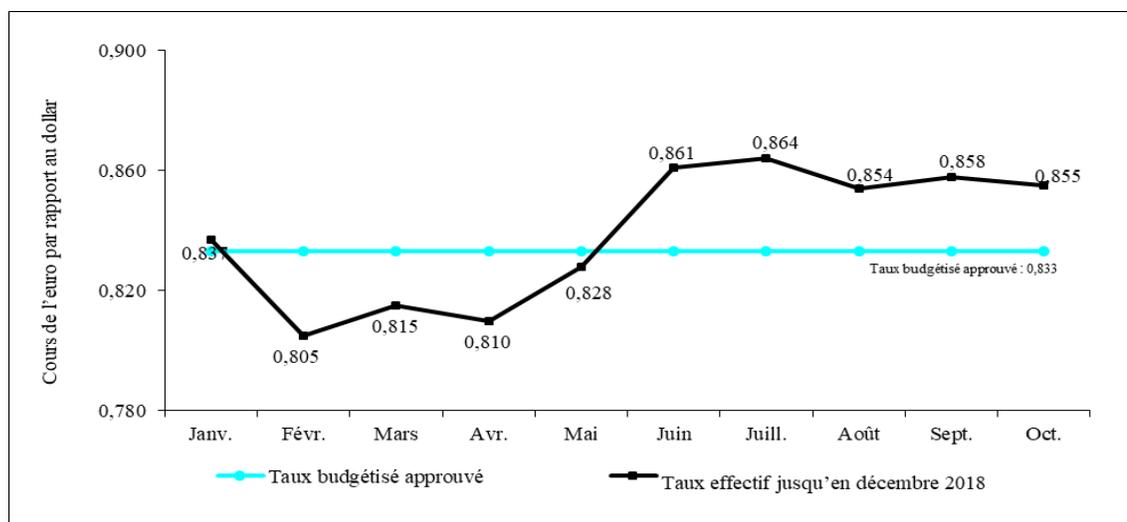
Figure I
Évolution du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis (2018)



21. En ce qui concerne l'euro, la moyenne des taux enregistrés en 2018 est de 0,838 euro pour 1 dollar, alors que l'hypothèse retenue pour l'ouverture de crédits initiale était de 0,833 euro pour 1 dollar, ce qui a engendré une baisse des dépenses prévues (0,7 million de dollars). Cette diminution est en partie contrebalancée par des pertes d'un montant de 0,3 million de dollars liées à des achats à terme d'euros, qui ont été enregistrées pour la période de janvier à octobre 2018.

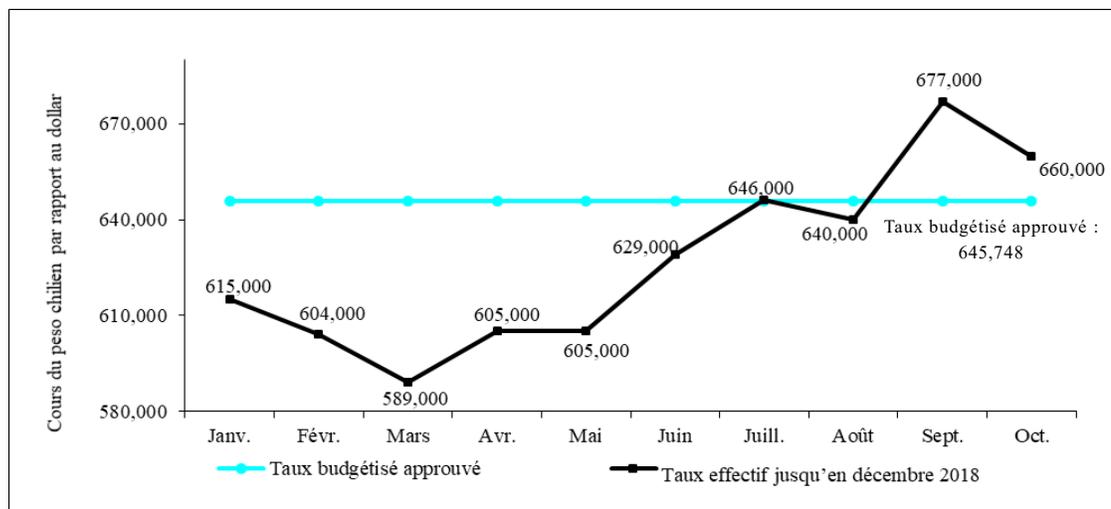
22. Le taux à terme révisé (en vigueur au moment de la passation du contrat en octobre 2018) de 0,835 euro pour 1 dollar a été utilisé aux fins du présent rapport pour 2019, tandis qu'un taux de 0,833 euro pour 1 dollar a été appliqué lors de l'ouverture de crédits initiale, ce qui a entraîné une baisse de 0,3 million de dollars des dépenses prévues. La figure II montre l'évolution du taux de change de l'euro au cours de la période de janvier à octobre 2018.

Figure II
Évolution de l'euro par rapport au dollar des États-Unis (2018)



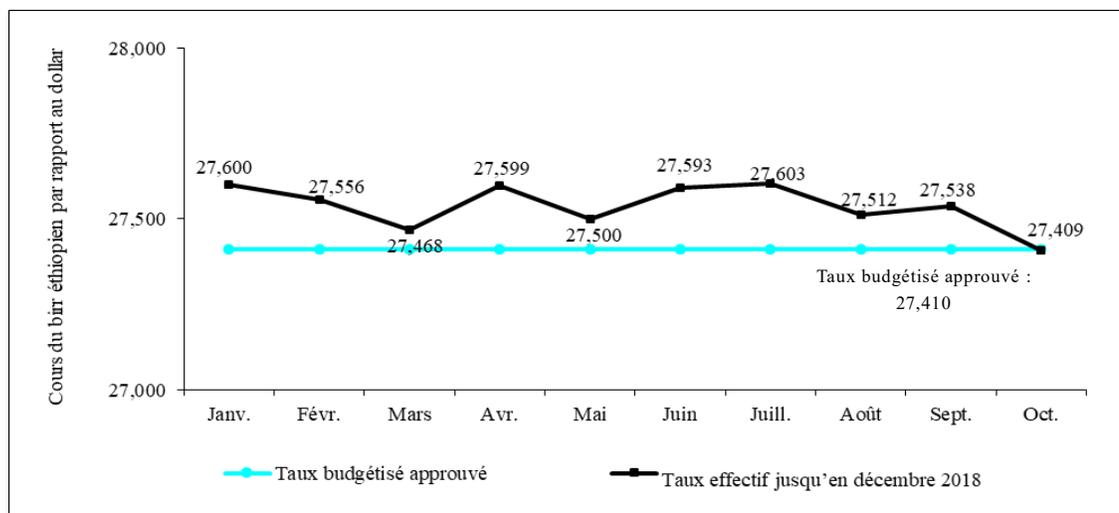
23. Dans le cas du peso chilien, la moyenne des taux enregistrés en 2018 est de 632,500 pesos pour 1 dollar, alors que l'hypothèse retenue pour l'ouverture de crédits initiale était de 645,748 pesos pour 1 dollar. Pour 2019, le taux à terme révisé de 659,286 pesos pour 1 dollar a été utilisé aux fins du présent rapport. Ces fluctuations ont entraîné une diminution d'un montant de 4,700 dollars dans les dépenses prévues. La figure III montre l'évolution du taux de change du peso chilien au cours de la période de janvier à octobre 2018.

Figure III
Évolution du peso chilien par rapport au dollar des États-Unis (2018)



24. En ce qui concerne le birr éthiopien, la moyenne des taux enregistrés en 2018 est de 27,516 birrs pour 1 dollar, alors que l'hypothèse retenue pour l'ouverture de crédits initiale était de 27,410 birrs pour 1 dollar. Pour 2019, le taux de 27,409 birrs pour 1 dollar a été utilisé aux fins du présent rapport. Ces fluctuations ont entraîné une diminution d'un montant de 0,2 million de dollars des dépenses prévues. La figure IV montre l'évolution du taux de change du birr éthiopien au cours de la période de janvier à octobre 2018.

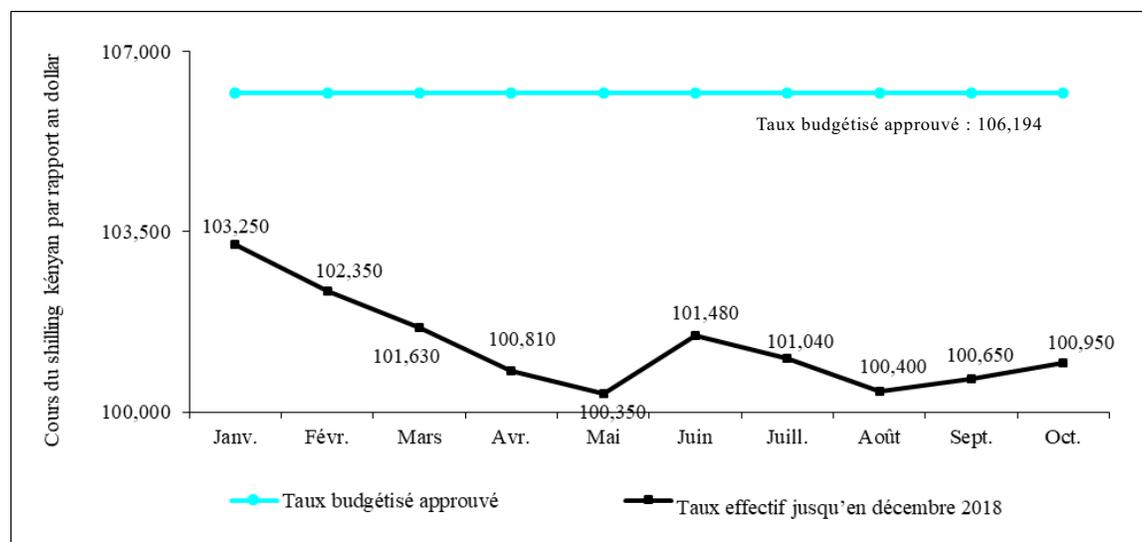
Figure IV
Évolution du birr éthiopien par rapport au dollar des États-Unis (2018)



25. S'agissant du shilling kényan, la moyenne des taux enregistrés en 2018 est de 101,234 shillings pour 1 dollar, alors que l'hypothèse retenue pour l'ouverture de crédits initiale était de 106,194 shillings pour 1 dollar. Pour 2019, le taux de 105,420 shillings pour 1 dollar a été utilisé aux fins du présent rapport. Ces fluctuations ont entraîné des dépenses supplémentaires de 3,1 millions de dollars. La figure V montre l'évolution du taux de change du shilling kényan au cours de la période de janvier à octobre 2018.

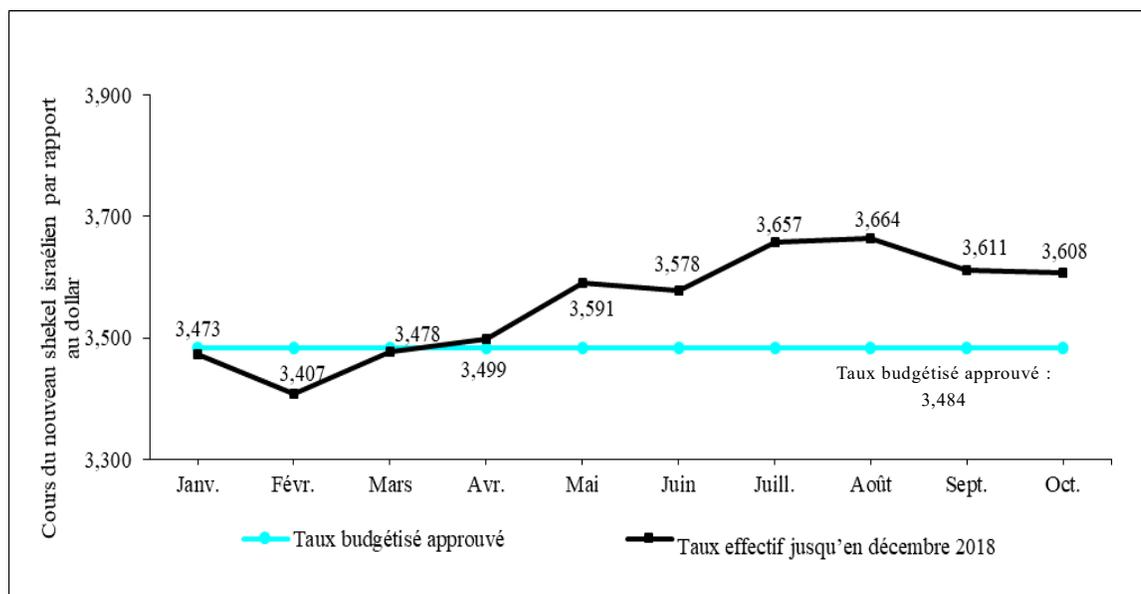
Figure V

Évolution du shilling kényan par rapport au dollar des États-Unis (2018)



26. Dans le cas du nouveau shekel israélien, la moyenne des taux enregistrés en 2018 est de 3,557 nouveaux shekels israéliens pour 1 dollar, alors que l'hypothèse retenue pour l'ouverture de crédits initiale était de 3,484 nouveaux shekels israéliens pour 1 dollar. Pour 2019, le taux à terme révisé de 3,540 nouveaux shekels israéliens pour 1 dollar a été utilisé aux fins du présent rapport. Ces fluctuations ont entraîné une diminution d'un montant de 2,9 millions de dollars des dépenses prévues. La figure VI montre l'évolution du taux de change du nouveau shekel israélien au cours de la période de janvier à octobre 2018.

Figure VI
Évolution du nouveau shekel israélien par rapport au dollar des États-Unis (2018)



27. On trouvera dans les tableaux complémentaires 1 et 3 des renseignements détaillés sur les taux de change opérationnels pour tous les lieux d'affectation. Les tableaux complémentaires indiquent les taux de change opérationnels effectifs jusqu'à fin octobre 2018, les taux retenus pour l'ouverture de crédits initiale et les taux utilisés dans le présent rapport.

D. Données d'expérience sur les achats à terme de devises effectués pendant l'exercice biennal en cours

28. Dans sa résolution [67/246](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à avoir recours au mécanisme des achats anticipés pour protéger l'Organisation des Nations Unies contre les fluctuations des taux de change, en tenant compte des conclusions présentées dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 ([A/66/578](#) et [A/66/578/Corr.1](#)) et en maintenant les coûts de transaction au plus bas.

29. Un contrat d'achat à terme de devises est un instrument financier offrant une sécurité budgétaire aux entités, car il leur permet de déterminer à l'avance le prix des devises qu'elles achèteront à l'avenir. Ces instruments financiers engendrent des coûts de transaction minimes.

30. Dans le cadre du contrat à terme de gré à gré que l'Organisation des Nations Unies a signé en 2018, elle a acheté 325 millions de francs suisses et 48 millions d'euros à un taux de change préalablement défini. Du fait de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport au franc suisse et à l'euro en 2018 (voir figures I et II ci-dessus), la différence entre les taux de change dont elle a bénéficié dans le cadre de ce contrat et les taux de change opérationnels s'est traduite par une perte pour l'Organisation. En 2018, les pertes résultant des achats à terme de francs suisses et d'euros, d'un montant total de 0,8 million de dollars (0,5 million pour le franc suisse et 0,3 million pour l'euro), pour la période de janvier à octobre 2018, ont été en partie

contrebalancées par la baisse des dépenses de 1,9 million de dollars (1,2 million pour le franc suisse et 0,7 million pour l'euro).

31. Pour 2019, l'Organisation des Nations Unies a signé, en octobre 2018, un contrat à terme de gré à gré afin d'acheter 397,8 millions de francs suisses et 59 millions d'euros à des taux préalablement fixés à 0,947 francs suisses et à 0,835 euros, de janvier à décembre 2019. Le résultat de la comparaison, en 2019, des taux de change établis par contrat et des taux opérationnels effectivement appliqués par l'Organisation, y compris en novembre et en décembre 2018, figurera dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

32. Comme indiqué dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 (A/72/606), au cours des cinq années pendant lesquelles l'Organisation des Nations Unies a conclu des contrat à terme de gré à gré (de 2013 à 2017), les achats à terme lui ont offert plus de sûreté, le prix à payer pour les futurs achats de devises étant connu d'avance. Depuis 2013, l'Organisation a enregistré un excédent net de 4,6 millions de dollars en 2013, de 6,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015 et de 1,9 million de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, et une perte nette de 0,8 million de dollars pour la période de janvier à octobre 2018. L'expérience acquise à ce jour montre que les marchés sont toujours instables et que les taux de change ne sont jamais les mêmes d'un exercice biennal à l'autre.

E. Taux d'inflation (augmentation : 12,6 millions de dollars)

33. Les taux d'inflation révisés sont pris en compte pour tous les objets de dépense dans les tableaux complémentaires 1, 2 et 4. Ils sont fondés sur les coefficients d'ajustement effectifs ou prévisionnels utilisés aux fins du calcul des indemnités de poste promulgués par la CFPI dans le cas des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, sur l'écart entre les ajustements au coût de la vie effectifs et ceux budgétisés dans le cas des agents des services généraux et des catégories apparentées, et sur les données les plus récentes concernant les indices des prix à la consommation publiées dans l'hebdomadaire *The Economist* en ce qui concerne notamment les objets de dépense autres que les postes.

34. Les coefficients d'ajustement révisés utilisés dans le présent rapport tiennent compte des coefficients effectifs publiés par la CFPI sur la base des paramètres actualisés relatifs aux taux de change et à l'inflation, et des informations mises à jour sur le coût de la vie reçues après l'approbation en décembre 2017 du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. L'augmentation de 5,4 millions de dollars imputable à l'inflation résulte de ces révisions de coefficients, y compris l'incorporation de points d'ajustement aux traitements de base des fonctionnaires, et comprend notamment des ajustements à la hausse de 2,7 millions de dollars pour New York, 1,3 million de dollars pour Addis-Abeba et 1,0 million de dollars pour Gaza. Les coefficients d'ajustement applicables à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont présentés dans le tableau complémentaire 2.

35. La diminution nette de 0,6 million de dollars pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées comprend les ajustements au coût de la vie appliqués en 2018 et les projections pour 2019 établies à partir des dernières données disponibles. Elle comprend notamment des ajustements à la baisse de 2,7 millions de dollars pour Genève, qui sont principalement dus au gel des barèmes des traitements des fonctionnaires y travaillant et sont en partie compensés par un ajustement à la hausse de 2 millions de dollars pour Addis-Abeba.

36. Les prévisions tiennent également compte de l'hypothèse du maintien du gel des barèmes des traitements applicables aux agents des services généraux en poste à New York.

37. On trouvera dans le tableau complémentaire 4 le détail des ajustements au coût de la vie applicables à la catégorie des agents des services généraux et aux catégories apparentées pour l'ensemble des lieux d'affectation.

38. En ce qui concerne les objets de dépense autres que les postes, la hausse de 5,9 millions de dollars s'explique principalement par les augmentations de 1,2 million de dollars pour New York, de 1,6 million de dollars pour Genève, de 2,6 millions de dollars pour Addis-Abeba et de 0,6 million de dollars pour Beyrouth, résultant de l'augmentation du taux d'inflation applicable aux objets de dépense autres que les postes pour chaque lieu d'affectation. On trouvera dans le tableau complémentaire 1 les taux d'inflation retenus aux fins du présent rapport.

39. L'augmentation nette totale résultant des ajustements au titre de l'inflation pour tous les objets de dépense se chiffre à 12,6 millions de dollars, dont une hausse de 1,8 million de dollars des contributions du personnel, qui sera compensée par une augmentation équivalente au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

F. Modifications à apporter aux coûts standard pour l'exercice 2018-2019 (augmentation : 30,5 millions de dollars)

40. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts standard correspondent à l'effet net des variations des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de contribution du personnel. Les modifications des coûts salariaux standard proposées pour 2018 sont fondées sur la moyenne des dépenses salariales effectives engagées jusqu'à présent pendant l'exercice biennal, par catégorie et par classe, pour chaque lieu d'affectation. Aux fins de l'établissement du présent rapport, les moyennes salariales mensuelles pour les mois de janvier à septembre 2018 ont été analysées par catégorie et par classe et comparées aux données utilisées pour calculer le montant de l'ouverture de crédits initiale. Les projections pour 2019 sont fondées sur les tendances observées en 2018.

41. Les dépenses communes de personnel inscrites au budget représentent un pourcentage du traitement net pour chaque lieu d'affectation. Elles comprennent les indemnités et prestations et les dépenses liées à la nomination, aux réaffectations et à la cessation de service des fonctionnaires. Les modifications qu'il est proposé d'y apporter sont fondées sur l'analyse des dépenses réelles effectuées à ce titre dans tous les lieux d'affectation au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et de janvier à septembre 2018, comparées aux montants retenus comme hypothèses pour calculer le montant initial des crédits à ouvrir.

42. L'augmentation nette de 30,5 millions de dollars tient au fait que le montant total des traitements de base nets a baissé de 37,4 millions de dollars, tandis que les dépenses communes de personnel ont augmenté de 65,9 millions de dollars et les contributions du personnel de 2,0 millions de dollars.

43. La réduction nette de 37,4 millions de dollars enregistrée au titre des traitements de base nets s'explique principalement par l'application du barème des traitements unifié en janvier 2017 et par le transfert de l'indemnité pour charges de famille du traitement de base net aux dépenses communes de personnel.

44. L'augmentation nette de 65,9 millions de dollars enregistrée au titre des dépenses communes de personnel s'explique principalement par le transfert de

l'indemnité pour charges de famille depuis le traitement de base net comme indiqué au paragraphe 43 ci-dessus, ainsi que par la hausse des dépenses au titre de la rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs, compte tenu du barème provisoire tel que révisé en février 2017 et février 2018 et des indemnités pour frais d'études.

45. L'augmentation de 2,0 millions de dollars enregistrée au titre des contributions du personnel est compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre 1 des recettes.

46. Les ajustements relatifs aux incidences financières, estimées à 9,7 millions de dollars et résultant de l'application des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2018 (voir [A/C.5/73/2](#)), seront présentés dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget.

G. Taux de vacance de postes (augmentation : 83,0 millions de dollars)

47. Dans sa résolution [72/261](#), l'Assemblée générale a décidé qu'aux fins des calculs budgétaires de l'exercice biennal 2018-2019, les taux de vacance de postes suivants seraient utilisés : 11,5 % pour les postes d'administrateur existants, 8,7 % pour les postes d'agent des services généraux existants et 50 % pour les nouveaux postes des deux catégories. Les taux effectifs moyens pour la période de janvier à septembre 2018 ont été de 8,6 % pour les postes d'administrateur et de 6,6 % pour les postes d'agent des services généraux. L'application des taux de vacance effectifs à tout l'exercice biennal entraînerait un dépassement des crédits d'un montant net de 83,0 millions de dollars.

48. En ce qui concerne les membres des services de sécurité hors Siège dont les postes sont financés sur le montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité, on avait utilisé pour l'établissement du budget-programme des taux de vacance de 11,6 % pour les postes d'administrateur et de 13,2 % pour les postes d'agent des services généraux. Les taux effectifs ont été respectivement de 15,2 % et de 13,0 %. La révision en conséquence des taux de vacance pour l'exercice biennal 2018-2019 se traduirait par une baisse des coûts de 4,6 millions de dollars, à répartir entre les organismes des Nations Unies selon la formule de partage des coûts arrêtée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Compte tenu des pourcentages en vigueur, la part revenant à l'ONU serait de 1,0 million de dollars, soit 22,4 % de la diminution ; ce montant est pris en compte dans les 83,0 millions de dollars dont il est question au paragraphe 47 ci-dessus.

H. Résumé

49. Sur la base des éléments fournis dans le présent rapport, les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 5 556 228 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 159 801 400 dollars, comme indiqué dans le tableau 2.

III. Chapitres des recettes

Chapitre 1 des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel

50. Les changements énoncés dans les chapitres des dépenses ci-dessus et au chapitre 3 des recettes ci-dessous entraîneraient une augmentation de 15,5 millions de dollars des recettes provenant des contributions du personnel.

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales

51. La diminution de 5,5 millions de dollars au titre des recettes générales s'explique en grande partie par la diminution des recettes accessoires et des loyers perçus. La diminution des recettes accessoires est due à la réduction du remboursement par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) d'une partie des coûts indirects cumulés des services qu'il fournit au Secrétariat. Alors que le montant initial du remboursement devait s'élever à 4,4 millions de dollars (2,2 millions de dollars pour chaque année de l'exercice 2018-2019), comme l'avait recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la base des informations fournies par l'UNOPS, la somme imputable au budget ordinaire est estimée à 0,26 million de dollars (0,13 million pour chaque année). La diminution des loyers perçus s'explique principalement par la baisse des loyers à l'Office des Nations Unies à Nairobi et par le déplacement de plusieurs unités présentes en Somalie à Mogadiscio.

Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public

52. La réduction de 7,5 millions de dollars des recettes nettes tirées des services destinés au public s'explique par la révision à la baisse des prévisions de recettes à hauteur de 6,2 millions de dollars et par l'augmentation des prévisions de dépenses à hauteur de 1,3 million de dollars. La diminution du montant estimatif des recettes (6,2 millions de dollars) s'explique principalement par des recettes moins élevées que prévu, notamment celles provenant : a) de la vente d'articles philatéliques, au Siège comme à Vienne ; b) de la vente de publications ; c) des visites guidées du Siège.

53. Toute modification supplémentaire du montant des recettes et des dépenses au cours de la période restant à courir de l'exercice biennal 2018-2019 sera prise en compte et consignée dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget, conformément à la pratique en vigueur.

Résumé

54. Sur la base des éléments présentés ci-dessus, le montant estimatif révisé des recettes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèverait à 554,9 millions de dollars, répartis comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4

Prévisions de recettes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Prévisions de recettes^a</i>	<i>Modification prévue</i>	<i>Prévisions révisées</i>
Chapitre 1 des recettes	498 969,9	15 549,0	514 518,9
Chapitre 2 des recettes	49 171,7	(5 497,5)	43 674,2
Chapitre 3 des recettes	4 170,2	(7 459,6)	(3 289,4)
Total	552 311,8	2 591,9	554 903,7

^a Résolutions 72/262 B et 72/263 A-C.

IV. Proposition visant à ajuster le montant du Fonds de roulement et à reconstituer le Compte spécial

55. Le Fonds de roulement a été créé en 1946 pour fournir les avances nécessaires à l'exécution des activités prévues en attendant le versement des contributions, et pour financer les dépenses imprévues et extraordinaires avant que les crédits voulus soient ouverts par l'Assemblée générale. À chaque nouvel exercice biennal, l'Assemblée adopte une résolution dans laquelle elle fixe le montant du Fonds. Les avances versées au Fonds par les États Membres sont fonction du montant du Fonds et de leur taux de contribution pour la première année de l'exercice.

56. En 1946, le plafond du Fonds a été établi à 20 millions de dollars, ce qui représentait environ 30 semaines de dépenses. Le dernier relèvement du plafond en date a porté ce montant à 150 millions de dollars à compter du 1^{er} janvier 2007, ce qui représentait environ 4 semaines de dépenses, soit 7,9 % du budget pour 2007 (voir la résolution 60/283, sect. IV, par. 4). Pour l'exercice biennal en cours, le montant du Fonds ne correspond plus qu'à trois semaines de dépenses, ou 5,6 % du budget ordinaire. Par comparaison, la directive relative aux fonds d'affectation spéciale généraux prévoit que 15 % des dépenses annuelles prévues pour chaque projet doivent être détenues en espèces, ce qui représente 7,8 semaines de réserves opérationnelles.

57. Dans ses propositions de réforme, le Secrétaire général a demandé que le plafond du Fonds soit relevé à 350 millions de dollars pour assurer une saine gestion financière et permettre à l'Organisation de s'acquitter de ses obligations financières en temps voulu [voir A/72/492/Add.1, par. 73 h)]. À cet égard, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires estime que, dans l'ensemble, l'état actuel des mécanismes existants en matière de gestion des flux de trésorerie et de liquidités au sein de l'ONU ne justifie pas de changement à ce stade. Il recommande donc de ne pas approuver la proposition tendant à relever le niveau du Fonds de roulement et espère que le Secrétaire général, en sa qualité de chef de l'administration de l'Organisation, continuera de s'efforcer d'encourager les États Membres à s'acquitter intégralement, ponctuellement et sans conditions des contributions statutaires qu'ils doivent à l'Organisation (voir A/72/7/Add.24, par. 70). Dans sa résolution 72/266 A, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 70 du rapport du Comité consultatif et décidé de ne pas relever le plafond du Fonds de roulement.

58. Les contributions à verser au titre du budget ordinaire sont mises en recouvrement au début de chaque année et les États Membres sont tenus de verser l'intégralité de leurs contributions dans les 30 jours suivant la réception de la demande. En général, les contributions sont reçues au début de l'année et suffisent normalement pour couvrir les paiements pendant une grande partie de l'année. Toutefois, des déficits de trésorerie ont tendance à se produire vers la fin de l'année, compte tenu des écarts croissants entre les prévisions et les dépenses effectives, comme expliqué au paragraphe 60 ci-après. Ces crises tendent progressivement à se manifester de plus en plus tôt dans l'année, ce qui entraîne des déficits plus importants les mois suivants.

59. Le Fonds de roulement couvre le laps de temps qui s'écoule entre l'ouverture de crédits (y compris l'autorisation d'engagement de dépenses) et la mise en recouvrement, ainsi qu'entre la mise en recouvrement et la réception des contributions. Il prévoit également les avances nécessaires pour financer les dépenses imprévues et extraordinaires avant que les crédits voulus soient ouverts par l'Assemblée générale.

60. Les engagements relatifs aux dépenses imprévues et extraordinaires ainsi que les crédits supplémentaires approuvés au cours de l'année ne sont évalués qu'au début

de l'année suivante. De même, les écarts entre les montants inscrits au budget et les dépenses effectives (dus : a) aux fluctuations monétaires ou à l'inflation ; b) à l'écart entre les coûts salariaux standard et les coûts salariaux effectifs ; c) au taux de vacance de postes) sont approuvés par l'Assemblée générale sur la base des rapports d'exécution et ne sont évalués que lors du cycle annuel suivant. Ces dépenses surviennent tout au long de l'exercice financier et s'ajoutent aux montants évalués au début de l'exercice. L'Organisation doit donc puiser dans le Fonds de roulement pour couvrir la différence entre les montants mis en recouvrement et les dépenses effectives. Malheureusement, le plafond du Fonds n'a pas progressé au même rythme que le budget global ou les dépenses réelles de l'Organisation.

61. De manière générale, les crédits ouverts et les montants mis en recouvrement à la suite des premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget ont augmenté au cours des dernières années. Le tableau 5 montre l'évolution du budget initial et du budget définitif, ainsi que le décalage croissant entre les montants inscrits au budget et les montants mis en recouvrement.

Tableau 5
Données rétrospectives sur le budget approuvé pour chaque exercice biennal, de 1990-1991 à 2018-2019

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal</i>	<i>Crédits initialement ouverts</i>	<i>Ajustements pour la première année</i>	<i>Ajustements pour la seconde année</i>	<i>Montant définitif des crédits ouverts</i>
1990-1991	1 974,6	159,5	33,9	2 168,0
1992-1993	2 402,6	65,5	(56,7)	2 411,4
1994-1995	2 580,2	28,1	24,1	2 632,4
1996-1997	2 608,3	(5,0)	(61,2)	2 542,1
1998-1999	2 532,3	(5,6)	(38,4)	2 488,3
2000-2001	2 535,7	(2,6)	28,1	2 561,2
2002-2003	2 625,2	265,6	76,9	2 967,7
2004-2005	3 160,9	447,3	47,6	3 655,8
2006-2007	3 798,9	375,0	19,9	4 193,8
2008-2009	4 171,4	693,7	(65,2)	4 799,9
2010-2011	5 156,0	211,2	49,2	5 416,4
2012-2013	5 152,3	243,3	169,5	5 565,1
2014-2015	5 530,3	123,5	154,8	5 808,6
2016-2017	5 401,8	212,3	68,7	5 682,8
2018-2019	5 396,9	À déterminer	À déterminer	À déterminer

62. Le Fonds de roulement couvre également les besoins de trésorerie en attendant le versement des contributions après leur mise en recouvrement. En raison des habitudes de paiement, qui sont fonction du calendrier des contributions et des exercices financiers des États Membres, les montants les plus importants sont reçus au début de l'année, puis vers la fin de l'année. Par conséquent, le troisième trimestre est souvent la période la plus difficile en termes de liquidités disponibles par rapport aux dépenses à engager. Le montant des contributions non acquittées de juin à septembre a progressivement augmenté depuis 2010, comme le montre le tableau 6.

Tableau 6
**Contributions non acquittées pour la période allant de juin à septembre
 (2010-2018)**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Juin	827	964	989	1 022	1 153	1 378	1 344	1 210	1 441
Juillet	799	952	977	963	1 135	1 233	1 343	1 207	1 251
Août	797	918	898	953	1 123	1 231	1 325	1 167	1 243
Septembre	787	869	855	945	1 075	1 053	1 189	1 095	1 088

63. Les déficits de trésorerie du budget ordinaire sont couverts par des emprunts au Fonds de roulement. Lorsque le solde du Fonds de roulement est épuisé, le déficit est comblé par un prélèvement sur le Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies créé en application de la résolution 2053 A (XX) de l'Assemblée générale pour recueillir les fonds versés en réponse à l'appel fait par le Secrétaire général aux gouvernements de tous les États Membres pour qu'ils versent des contributions volontaires de sorte que l'Organisation surpasse ses difficultés financières et que l'avenir puisse être envisagé avec une espérance et une confiance renouvelées. Par sa résolution 3049 A (XXVII), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de constituer un compte spécial auquel des contributions volontaires pourraient être versées, lesquelles seraient utilisées pour éliminer les difficultés financières passées de l'Organisation des Nations Unies et, surtout, pour résorber son déficit à court terme mentionné dans le rapport du Comité spécial chargé d'examiner la situation financière de l'Organisation (A/8729), et d'incorporer dans ce compte le Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies mentionné ci-dessus.

64. Depuis octobre 2015, l'Organisation emprunte fréquemment au Compte spécial, le Fonds de roulement ayant été épuisé à plusieurs reprises. Les emprunts combinés au Fonds de roulement et au Compte spécial ont atteint 323 millions de dollars en octobre 2015, 290 millions en août 2016, 337 millions en septembre 2016, 229 millions en septembre 2017, 365 millions en septembre 2018 et 488 millions en octobre 2018. C'est au cours de l'année 2018 qu'ont été enregistrés les plus gros déficits de trésorerie pour le budget ordinaire. Le Fonds de roulement et le Compte spécial n'ont pas suffi à financer les dépenses inscrites au budget ordinaire pour tout le mois d'octobre 2018.

65. Afin d'éviter de perturber les activités de l'Organisation et compte tenu de la détérioration constante de la situation en ce qui concerne la disponibilité de réserves de trésorerie pour faire face à ses obligations financières en temps voulu, le Secrétaire général soumet à nouveau sa proposition antérieure tendant à ce que le montant du Fonds de roulement soit fixé à au moins 350 millions de dollars, soit environ sept semaines de dépenses sur la base du montant du budget pour l'exercice 2018-2019. Compte tenu des faits les plus récents, cette mesure s'impose pour atténuer le risque que l'Organisation ne puisse exécuter son mandat faute de pouvoir s'acquitter de ses obligations financières.

66. Le Secrétaire général demande également que l'on commence à reconstituer les ressources du Compte spécial en y versant une partie des montants prélevés au cours des derniers exercices biennaux pour couvrir les dépenses du Fonds général au titre du budget ordinaire. On se souviendra qu'en décembre 2013, l'Assemblée générale avait autorisé le virement de 26,6 millions de dollars du Compte spécial au Fonds général pour financer le montant définitif des crédits ouverts au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (résolution 68/245 A). Puis, en avril 2015, elle avait

autorisé le transfert d'un montant de 36,6 millions de dollars du Compte spécial au Fonds général pour combler le déficit de financement du plan-cadre d'équipement (résolution 69/274 A). Le virement de ces deux montants au Fonds général a eu de lourdes répercussions sur le montant dans le Compte spécial devant être disponible pour compléter le Fonds de roulement et faire face aux problèmes de liquidités touchant le budget ordinaire. En conséquence, le Secrétaire général prie l'Assemblée générale d'autoriser le remboursement d'une partie du montant précédemment transféré en faisant verser le solde inutilisé de l'exercice biennal 2016-2017, soit 28,6 millions de dollars, sur le Compte spécial. Le solde du Compte spécial est actuellement de 203,0 millions de dollars ; grâce à ce remboursement, il s'élèverait à 231,6 millions de dollars.

67. Le tableau 7 récapitule l'évolution du Fonds de roulement et du Compte spécial.

Tableau 7

Évolution du Fonds de roulement et du Compte spécial

(En millions de dollars des États-Unis)

	1946	1963	1982-1983	2006-2007	2016-2017	2018-2019	2018-2019 (proposition)
Budget	35,0	94,0	1 506,0	3 799,0	5 682,8	5 396,4	5 396,4
Budget par an	35,0	94,0	753,0	1 899,5	2 841,4	2 698,2	2 698,2
Fonds de roulement	20,0	40,0	100,0	100,0	150,0	150,0	350,0
Fonds de roulement/budget annuel (pourcentage)	57,1	42,6	13,3	5,3	5,3	5,6	13,0
Couverture (semaines)	29,7	22,1	6,9	2,7	2,8	2,9	6,7
Compte spécial	–	–	79,8	236,7	200,7	203,0	231,6
Compte spécial/budget annuel (pourcentage)	–	–	10,6	12,5	7,1	7,5	8,6
Couverture (semaines)	–	–	5,5	6,5	3,7	3,9	4,5
Fonds de roulement + Compte spécial	20,0	40,0	179,8	336,7	350,7	353,0	581,7
Fonds de roulement + Compte spécial/budget annuel (pourcentage)	57,1	42,6	23,9	17,7	12,3	13,1	21,6
Couverture (semaines)	29,7	22,1	12,4	9,2	6,4	6,8	11,2

V. Modalités d'actualisation concernant le Centre du commerce international

68. Le Centre du commerce international (CCI) est l'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Assemblée générale, à la section I de sa résolution 59/276, a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre, qui sont énoncées dans le rapport du Secrétaire général (A/59/405) et en vertu desquelles le budget ordinaire du Centre est, notamment, libellé en francs suisses et financé à part égale par l'ONU et l'OMC. Conformément aux dispositions administratives révisées, les documents budgétaires sont aussi présentés simultanément aux organes directeurs des deux organisations de tutelle. Le Centre du commerce international est la seule entité des Nations Unies dotée d'une structure budgétaire aussi particulière.

69. La contribution de l'ONU au budget du Centre est approuvée à titre de subvention libellée en francs suisses. Étant donné que le crédit est approuvé en dollars des États-Unis, le montant correspondant peut varier en fonction de l'évolution des taux de change et des paramètres d'inflation utilisés pour l'actualisation des coûts. L'OMC a demandé un arrangement en vertu duquel, une fois que son Conseil général

et l'Assemblée générale des Nations Unies ont approuvé le budget du Centre, les ajustements proposés (en francs suisses) pendant la période sont synchronisés avec les processus budgétaires des deux organisations mères.

70. Dans son rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation » (A/72/646), le Secrétaire général a proposé une révision des modalités d'actualisation pour la partie du budget ordinaire du CCI à la charge de l'ONU, en vertu de laquelle toutes les opérations d'actualisation des coûts seraient fondées sur le seul paramètre du taux de change, le paramètre d'inflation n'étant désormais plus pris en compte et le niveau du budget en francs suisses étant maintenu inchangé. Toutefois, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a noté que la modification de la méthode d'actualisation des coûts n'était pas mentionnée expressément (voir A/72/7/Add.36).

71. Afin d'assurer la synchronisation avec les processus budgétaires des deux organisations mères, il est proposé de suivre les procédures décrites dans le tableau 8 :

Tableau 8

Modalités d'actualisation des coûts du Centre du commerce international

<i>Budget du CCI (en francs suisses)</i>	<i>Budget-programme de l'Organisation des Nations Unies, chapitre 13 (dollars des États-Unis)</i>
Le projet de budget continuera d'être mis à jour en tenant compte des paramètres révisés	<p>Les coûts inscrits au chapitre 13 du projet de budget-programme seront actualisés compte tenu des paramètres révisés afin de financer 50 % du budget du CCI (taux de change et inflation)</p> <p>Le projet de budget-programme, y compris le chapitre 13 (qui ne sera réévalué à ce stade que pour les variations du taux de change), sera actualisé avant l'approbation finale</p> <p>Il sera rendu compte des dépenses finales inscrites au chapitre 13 dans le rapport sur le l'exécution du budget</p>

72. Dans le cadre des dispositions proposées dans le tableau 8, les montants définitifs énoncés dans le rapport sur l'exécution du budget seront présentés conformément aux dispositions relatives aux autres chapitres du budget. Comme c'est le cas pour les autres chapitres, ces montants seront déterminés par l'incidence des paramètres révisés et par les dépenses effectivement engagées (qui, pour le CCI, seront fondées sur le budget en francs suisses correspondant). Cette disposition se traduirait par la stabilité du budget du CCI en francs suisses pendant l'exercice, alors que son montant en dollars des États-Unis varierait conformément au taux de change.

VI. Fonds de réserve

73. Il convient de rappeler que le Secrétaire général, dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » (A/72/492/Add.1), a estimé que, dans le cadre d'un cycle budgétaire annuel, l'esquisse budgétaire n'aurait plus besoin de faire l'objet d'un rapport distinct. Étant donné que le montant du fonds de réserve est exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée, le Secrétaire général a proposé

également qu'il le soit en pourcentage du montant total du projet de budget annuel. À titre d'exemple, le montant du fonds de réserve concernant le budget annuel de 2021 serait proposé dans le budget annuel de 2020 et approuvé par la Cinquième Commission au moment de l'approbation de ce budget, et serait exprimé en pourcentage du budget annuel approuvé pour 2020.

74. Le Secrétaire général a proposé qu'à titre exceptionnel, le montant du fonds de réserve pour l'exercice annuel de 2020 soit proposé et approuvé dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019, et corresponde à la moitié du budget approuvé pour cet exercice (soit l'équivalent du budget approuvé pour une période d'un an). Grâce à cette mesure, le montant du fonds de réserve continuerait d'être fixé avant l'exercice budgétaire auquel il se rapporte. Les autres dispositions régissant l'utilisation du fonds de réserve, qui sont énoncées dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, demeureraient applicables. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A.

75. Le montant du fonds de réserve a été fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale dans la première esquisse budgétaire et dans toutes les esquisses ultérieures. Il est recommandé que ce montant soit fixé à 0,75 % de la moitié du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019.

VII. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

76. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Réviser les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 afin d'en porter le montant à 5 556,2 millions de dollars (soit une augmentation de 159,8 millions de dollars), comme indiqué au paragraphe 49, et à approuver les prévisions de recettes révisées d'un montant de 554,9 millions de dollars (soit une augmentation de 2,6 millions de dollars), comme indiqué au paragraphe 54 ;

b) Relever le plafond du Fonds de roulement à 350 millions de dollars à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

c) Approuver le transfert au Compte spécial du solde inutilisé de l'exercice biennal 2016-2017, soit 28,57 millions de dollars, en complément du Fonds de roulement destiné à pallier les problèmes de liquidité du budget ordinaire ;

d) Approuver les procédures révisées d'actualisation des coûts du Centre du commerce international, comme indiqué au paragraphe 71 et dans le tableau 8 ;

e) Approuver, à titre exceptionnel, la fixation du montant du fonds de réserve pour 2020 à 0,75 % de la moitié du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau complémentaire 1

Taux de change par rapport au dollar des États-Unis et taux d'inflation retenus lors de l'ouverture de crédits initiale pour l'exercice biennal 2018-2019 et aux fins du présent rapport, par lieu d'affectation principal

Lieu d'affectation principal (monnaie)	Taux de change			Taux d'inflation applicables aux objets de dépense autres que les postes (pourcentage)			
	Crédit initialement ouvert	Rapport d'exécution		Crédit initialement ouvert		Présent rapport	
		2018 ^a	2019 ^b	2018	2019	2018	2019
Vienne (euro)	0,833	0,838	0,835	1,8	2,0	2,0	1,9
Santiago (peso chilien)	645,748	632,500	659,286	2,1	3,1	2,5	3,2
Addis-Abeba (birr éthiopien)	27,410	27,516	27,409	9,5	6,9	13,2	8,0
UNMOGIP (roupie)	65,390	68,156	75,210	4,4	4,8	4,7	4,9
Beyrouth (livre libanaise)	1 510,500	1 511,852	1 510,250	4,0	3,4	6,6	4,7
Gaza/UNRWA/ONUST (shekel)	3,484	3,565	3,540	1,3	1,7	1,1	1,9
Nairobi (shilling kényan)	106,194	101,234	105,420	6,5	6,2	5,1	6,2
Mexico (peso mexicain)	19,000	18,995	19,610	3,8	3,9	4,6	3,9
La Haye (euro)	0,833	0,838	0,835	1,6	1,8	1,7	2,3
Bangkok (baht thaïlandais)	32,460	32,239	32,100	1,5	1,7	1,2	1,6
Port of Spain (dollar de la Trinité-et-Tobago)	6,771	6,805	6,792	2,5	4,2	1,2	1,8
New York (dollar des États-Unis)	1,000	1,000	1,000	2,2	2,3	2,6	2,4
Genève (franc suisse)	0,969	0,971	0,947	0,6	1,1	1,1	1,3
Centres d'information des Nations Unies ^c	1,000	1,000	1,000	2,2	2,3	2,6	2,4

Abréviations : ONUST : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan ; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

^a Moyenne des taux de change opérationnels de l'ONU, les taux effectifs ayant été utilisés jusqu'en octobre 2018 pour tous les lieux d'affectation sauf Vienne, La Haye et Genève, pour lesquels le taux de change à terme de 2018 a été appliqué aux mois de novembre et décembre 2018.

^b Sur la base des taux de change à terme révisés pour 2019, sauf pour Addis-Abeba, Beyrouth et Port of Spain, pour lesquels le taux d'octobre 2018 est utilisé.

^c Effet global de l'inflation et des fluctuations monétaires.

Tableau complémentaire 2
Coefficients d'ajustement applicables à la rémunération des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour 2018 et 2019

Lieu d'affectation	Crédit initialement ouvert		Premier rapport d'exécution		Coefficients mensuels pour 2018 ^a											
	2018	2019	2018 ^a	2019 ^b	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Vienne	48,9	49,9	48,1	48,8	48,3	53,6	51,8	52,7	49,7	46,5	44,1	42,5	45,0	45,5	48,9	48,9
Santiago	32,9	35,1	36,4	32,6	32,3	32,3	39,9	39,9	39,9	39,9	35,9	35,9	35,9	35,9	34,6	34,6
Addis-Abeba	39,1	44,4	40,5	44,3	36,4	36,4	39,3	39,3	39,3	39,3	41,0	41,0	43,1	43,1	43,9	43,9
UNMOGIP	29,1	32,2	32,2	28,2	28,8	34,6	34,1	34,1	34,1	34,1	31,7	31,7	31,7	31,7	30,1	30,1
Beyrouth	48,3	50,8	49,1	47,8	49,1	49,1	49,1	49,1	49,1	49,1	49,1	49,1	49,1	49,1	49,3	49,3
Gaza/UNRWA/ONUST	55,0	55,1	54,5	51,9	55,2	55,2	55,9	55,9	55,9	55,9	53,3	53,3	53,3	53,3	53,4	53,4
Nairobi	31,3	35,6	34,6	34,8	30,2	30,2	33,5	33,5	33,5	33,5	36,6	36,6	36,6	36,6	36,9	36,9
Mexico	31,8	34,5	38,7	39,9	31,9	31,9	33,5	43,0	43,0	43,0	38,2	38,2	38,2	38,2	42,4	42,4
La Haye	41,0	41,7	40,3	39,9	40,4	45,4	43,7	44,5	41,7	38,8	36,5	35,0	37,3	37,8	41,0	41,0
Bangkok	37,7	39,4	39,0	39,0	36,2	36,2	40,9	40,9	40,9	40,9	38,1	38,1	38,1	38,1	39,9	39,9
Port of Spain	41,9	44,7	42,4	41,6	41,6	41,6	42,6	42,6	42,6	42,6	42,1	42,1	42,1	42,1	43,4	43,4
New York	66,2	69,8	66,7	67,4	64,5	66,9	66,9	66,9	66,9	66,9	66,9	66,9	66,9	66,9	66,9	66,9
Services de sécurité des bureaux extérieurs	47,7	47,7	43,7	45,1	43,7	43,7	43,7	43,7	43,7	43,7	43,7	43,7	43,7	43,7	43,7	43,7
Genève	75,5	75,5	75,1	75,8	74,0	81,6	80,5	77,8	72,0	72,8	70,9	71,4	75,1	74,6	75,4	75,4
Centres d'information des Nations Unies	54,0	54,0	50,4	51,8	50,4	50,4	50,4	50,4	50,4	50,4	50,4	50,4	50,4	50,4	50,4	50,4

Abréviations : ONUST : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan ; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

^a Moyenne des coefficients d'ajustement effectifs jusqu'en octobre, et projections pour novembre et décembre.

^b Les taux de 2019 reflètent l'incorporation au traitement de base net d'un montant correspondant à des points d'ajustement, mesure prise par la CFPI pour aligner le barème des traitements sur celui de la fonction publique des États-Unis, conformément au principe « sans gain ni perte », selon lequel les coefficients d'ajustement applicables à la rémunération des fonctionnaires diminuent en proportion de l'augmentation du traitement de base, de sorte que la rémunération nette reste stable.

Tableau complémentaire 3
Taux de change de 2018 par rapport au dollar des États-Unis, par lieu d'affectation

Lieu d'affectation	Crédit initialement ouvert		Rapport d'exécution		Écart (pourcentage)		Taux de change mensuels pratiqués pour les opérations de l'ONU ^a										
	2018-2019	2018 ^a	2019 ^b	2018	2019	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Vienne	0,833	0,838	0,835	(0,60)	(0,24)	0,837	0,805	0,815	0,810	0,828	0,861	0,864	0,854	0,858	0,855	0,833	0,833
Santiago	645,748	632,500	659,286	2,09	(2,05)	615,000	604,000	589,000	605,000	605,000	629,000	646,000	640,000	677,000	660,000	660,000	660,000
Addis-Abeba	27,410	27,516	27,409	(0,39)	–	27,600	27,556	27,468	27,599	27,500	27,593	27,603	27,512	27,538	27,409	27,409	27,409
UNMOGIP	65,390	68,156	75,210	(4,06)	(13,06)	64,080	63,610	64,890	65,180	66,660	67,440	68,790	68,680	70,740	72,600	72,600	72,600
Beyrouth	1 510,500	1 511,852	1 510,250	(0,09)	0,02	1 513,500	1 510,270	1 513,500	1 513,950	1 513,950	1 512,050	1 513,350	1 510,450	1 510,450	1 510,250	1 510,250	1 510,250
Gaza/UNRWA/ ONUST	3,484	3,565	3,540	(2,27)	(1,58)	3,473	3,407	3,478	3,499	3,591	3,578	3,657	3,664	3,611	3,608	3,608	3,608
Nairobi	106,194	101,234	105,420	4,90	0,73	103,250	102,350	101,630	100,810	100,350	101,480	101,040	100,400	100,650	100,950	100,950	100,950
Mexico	19,000	18,995	19,610	0,03	(3,11)	19,680	18,670	18,730	18,340	18,690	19,740	19,980	18,530	19,150	18,810	18,810	18,810
La Haye	0,833	0,838	0,835	(0,60)	(0,24)	0,837	0,805	0,815	0,810	0,828	0,861	0,864	0,854	0,858	0,855	0,833	0,833
Bangkok	32,460	32,239	32,100	0,69	1,12	32,620	31,420	31,410	31,270	31,550	32,070	33,170	33,290	32,750	32,440	32,440	32,440
Port of Spain	6,771	6,805	6,792	(0,50)	(0,31)	6,781	6,774	6,770	6,826	6,845	6,877	6,908	6,740	6,765	6,792	6,792	6,792
Genève	0,969	0,971	0,947	(0,21)	2,32	0,978	0,933	0,939	0,955	0,990	0,988	0,997	0,991	0,971	0,974	0,969	0,969

Abréviations : ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan ; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

^a Moyenne des taux de change opérationnels de l'ONU, les taux effectifs ayant été utilisés jusqu'en octobre 2018 pour tous les lieux d'affectation sauf Vienne, La Haye et Genève, pour lesquels le taux de change à terme de 2018 a été appliqué aux mois de novembre et décembre 2018.

^b Sur la base des taux de change à terme révisés pour 2019, sauf pour Addis-Abeba, Beyrouth et Port of Spain, pour lesquels le taux d'octobre 2018 est utilisé.

Tableau complémentaire 4
**Ajustements au coût de la vie applicable au traitement des agents des services
généraux et des catégories apparentées**

(En pourcentage)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Crédit initialement ouvert</i>		<i>Taux corrigés utilisés dans le rapport sur l'exécution du budget</i>	
	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Vienne	1,8	2,0	1,4	1,9
Santiago	2,1	3,1	3,0	3,2
Addis-Abeba	9,5	6,9	18,9	8,0
UNMOGIP	4,4	4,8	3,5	4,9
Beyrouth	4,0	3,4	1,9	4,7
Gaza/UNRWA/ONUST	1,3	1,7	–	1,9
Nairobi	6,5	6,2	4,1	6,2
Mexico	3,8	3,9	–	3,9
La Haye	1,6	1,8	–	2,3
Bangkok	1,5	1,7	–	1,6
Port of Spain	2,5	4,2	1,9	1,8
New York	–	–	–	–
Services de sécurité des bureaux extérieurs	–	–	–	–
Genève	0,6	1,1	–	–
Centres d'information des Nations Unies	–	–	–	–

Abréviations : ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ;
UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan ;
UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient.

Annexe I

Modifications qu'il est prévu d'apporter aux prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2018-2019

A. Par chapitre du budget et principal facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	Modifications prévues								Prévisions révisées	Écart (pourcentage)
	Crédits ouverts pour 2018-2019	Dépenses imprévues et extraordinaires	Dépenses découlant de décisions d'organes directeurs	Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standard	Taux de vacance de postes	Total		
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	119 854,0	–	–	238,6	157,7	473,8	2 139,3	3 009,4	122 863,4	2,5
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	625 634,9	–	–	2 896,5	405,4	4 474,9	14 560,8	22 337,6	647 972,5	3,6
3. Affaires politiques	1 230 981,5	3 586,8	–	(355,3)	407,9	(149,3)	3 256,3	6 746,4	1 237 727,9	0,5
4. Désarmement	24 332,8	–	–	47,2	21,9	22,3	546,7	638,1	24 970,9	2,6
5. Opérations de maintien de la paix	101 620,4	1 380,0	–	(2 527,8)	809,3	813,9	1 721,7	2 197,1	103 817,5	2,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 616,2	–	–	(13,3)	35,4	48,4	202,8	273,3	7 889,5	3,6
7. Cour internationale de Justice	47 792,5	410,0	–	(71,9)	274,7	1 051,9	728,2	2 392,9	50 185,4	5,0
8. Département des affaires juridiques	50 311,2	–	10 300,0	(11,9)	160,1	104,9	1 269,9	11 823,0	62 134,2	23,5
9. Affaires économiques et sociales	159 560,4	–	–	–	455,4	188,6	4 376,8	5 020,8	164 581,2	3,1
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 736,4	–	–	–	29,9	(6,1)	296,8	320,6	11 057,0	3,0
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 116,4	–	–	(0,2)	80,4	16,5	428,7	525,4	16 641,8	3,3
12. Commerce et développement	130 694,3	–	–	1 495,0	(605,8)	2 178,7	3 726,0	6 793,9	137 488,2	5,2
13. Centre du commerce international	37 354,0	–	–	403,1	233,8	–	–	636,9	37 990,9	1,7
14. Environnement	39 603,7	–	–	631,2	(162,4)	(171,8)	1 179,4	1 476,4	41 080,1	3,7
15. Établissements humains	20 971,9	–	–	507,1	(202,9)	926,5	602,4	1 833,1	22 805,0	8,7

Lieu d'affectation	Crédits ouverts pour 2018-2019	Dépenses imprévues et extraordinaires	Dépenses découlant de décisions d'organes directeurs	Modifications prévues					Total	Prévisions révisées	Écart (pourcentage)
				Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standard	Taux de vacance de postes				
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	39 688,2	–	–	(50,3)	203,2	399,7	1 087,1	1 639,7	41 327,9	4,1	
17. ONU-Femmes	16 304,0	–	–	–	43,3	(25,7)	437,8	455,4	16 759,4	2,8	
18. Développement économique et social en Afrique	157 539,1	–	–	(147,3)	4 792,4	1 614,0	3 155,0	9 414,1	166 953,2	6,0	
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	99 570,4	–	–	919,8	(282,0)	2 719,4	2 646,1	6 003,3	105 573,7	6,0	
20. Développement économique en Europe	61 723,6	–	–	716,0	(298,0)	683,4	1 813,1	2 914,5	64 638,1	4,7	
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	112 450,2	–	–	(181,7)	1 575,6	1 388,4	2 776,7	5 559,0	118 009,2	4,9	
22. Développement économique et social en Asie occidentale	73 466,0	–	–	(25,0)	365,7	(932,0)	1 756,5	1 165,2	74 631,2	1,6	
23. Programme ordinaire de coopération technique	65 808,9	–	–	138,4	622,0	–	–	760,4	66 569,3	1,2	
24. Droits de l'homme	202 779,1	7 733,1	–	1 417,1	(271,2)	448,7	4 031,2	13 358,9	216 138,0	6,6	
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	86 106,2	–	–	902,6	525,6	(2,6)	39,0	1 464,6	87 570,8	1,7	
26. Réfugiés de Palestine	56 863,3	–	–	(1 130,9)	905,1	(2 549,2)	1 748,9	(1 026,1)	55 837,2	(1,8)	
27. Aide humanitaire	33 055,1	–	–	107,6	22,6	1,3	742,4	873,9	33 929,0	2,6	
28. Information	177 359,5	–	–	85,6	79,6	2 408,3	4 356,1	6 929,6	184 289,1	3,9	
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint (2018) à la gestion ^b	9 707,9	–	–	–	14,8	35,0	205,2	255,0	9 962,9	2,6	
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité ^b	16 864,4	–	–	–	35,9	56,4	477,8	570,1	17 434,5	3,4	
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines ^b	31 657,2	–	–	2,3	28,3	81,1	569,5	681,2	32 338,4	2,2	
29D. Bureau des services centraux (2018) d'appui ^b	74 465,3	–	–	–	91,6	500,4	729,0	1321,0	75 786,3	1,8	

Lieu d'affectation	Modifications prévues									
	Crédits ouverts pour 2018-2019	Dépenses imprévues et extraordinaires	Dépenses découlant de décisions d'organes directeurs	Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standard	Taux de vacance de postes	Total	Prévisions révisées	Écart (pourcentage)
29E (2018) Bureau de l'informatique et des communications ^b	47 458,7	–	–	13,6	95,7	163,5	675,7	948,5	48 407,2	2,0
29F. Administration (Genève)	133 086,3	20,8	–	1 456,5	(412,8)	2 151,2	2 116,0	5 331,7	138 418,0	4,0
29G. Administration (Vienne)	36 662,1	–	–	(126,9)	(2,5)	573,8	493,2	937,6	37 599,7	2,6
29H. Administration (Nairobi)	29 835,4	–	–	764,0	(364,4)	1 027,0	637,4	2 064,0	31 899,4	6,9
29A. (2019) Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ^c	52 230,4	–	–	3,7	159,8	124,0	1 097,4	1 384,9	53 615,3	2,7
29B. (2019) Département de l'appui opérationnel ^c	89 215,5	–	–	–	312,9	531,9	927,7	1 772,5	90 988,0	2,0
29C. (2019) Bureau de l'informatique et des communications ^c	47 253,6	–	–	46,1	167,6	161,9	669,7	1 045,3	48 298,9	2,2
30. Contrôle interne	39 972,0	–	–	102,5	58,0	81,0	1 085,2	1 326,7	41 298,7	3,3
31. Activités administratives financées en commun	12 339,2	–	–	47,2	7,8	(2,3)	43,3	96,0	12 435,2	0,8
32. Dépenses spéciales	131 902,1	–	–	176,9	302,9	–	–	479,8	132 381,9	0,4
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	80 616,5	–	–	262,5	161,0	–	–	423,5	81 040,0	0,5
34. Sûreté et sécurité	233 966,0	–	–	801,4	(257,0)	6 844,7	2 763,5	10 152,6	244 118,6	4,3
35. Compte pour le développement	28 398,8	–	–	–	–	–	–	–	28 398,8	–
36. Contributions du personnel	494 901,9	–	–	775,1	1 835,5	2 018,1	10 844,9	15 473,6	510 375,5	3,1
Total	5 396 427,5	13 130,7	10 300,0	10 315,1	12 619,8	30 474,6	82 961,2	159 801,4	5 556 228,9	3,0

^a Voir résolutions 72/262 C, 72/263 A à C et 72/266 B de l'Assemblée générale.

^b Structure et ressources approuvées pour 2018.

^c Nouvelle structure et ressources approuvées pour 2019 (voir résolutions 72/266 B et 72/262 C de l'Assemblée générale et A/72/492/Add.2, tableau 1).

B. Par lieu d'affectation et principal facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	Modifications prévues							Total	Prévisions révisées	Écart (pourcentage)
	Crédits ouverts pour 2018-2019	Dépenses imprévues et extraordinaires	Dépenses découlant de décisions d'organes directeurs	Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standard	Taux de vacance de postes			
New York	2 990 319,2	3 586,8	10 300,0	–	5,164,9	2 421,9	36 986,9	58 460,5	3 048 779,7	2,0
Genève	1 129 640,9	7 753,9	–	11 277,1	(2,438,2)	10 755,5	21 321,6	48 669,9	1 178 310,8	4,3
Vienne	185 534,8	–	–	(546,2)	889,3	1 572,3	2 795,0	4 710,4	190 245,2	2,5
Santiago	125 451,9	–	–	(4,7)	1 740,6	1 043,8	2 909,8	5 689,5	131 141,4	4,5
Addis-Abeba	209 597,3	–	–	(172,2)	6 421,7	3 876,5	4 016,1	14 142,1	223 739,4	6,7
Beyrouth	113 789,9	–	–	(36,9)	630,3	(1 698,2)	2 513,8	1 409,0	115 198,9	1,2
Nairobi	134 175,2	–	–	3 161,7	(1 461,4)	4 432,3	3 258,0	9 390,6	143 565,8	7,0
Bangkok	157 307,3	–	–	1 265,3	(396,4)	3 733,0	3 736,9	8 338,8	165 646,1	5,3
Autres ^a	350 611,0	1 790,0	–	(4 629,0)	2 069,0	4 337,5	5 423,1	8 990,6	359 601,6	2,6
Total	5 396 427,5	13 130,7	10 300,0	10 315,1	12 619,8	30 474,6	80 961,2	155 582,2	5 552 009,7	3,0

^a Comprend le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, Gaza, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Mexico, La Haye, Port of Spain, les Centres d'information des Nations Unies et la part des contributions aux mesures de sécurité interorganisations imputée sur le budget ordinaire.

Annexe II

Montant estimatif des augmentations ou diminutions des crédits demandées au titre des activités financées en commun et des mesures de sécurité interorganisations (montant brut) pour l'exercice biennal 2018-2019, par principal facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts pour 2018-2019</i>	<i>Dépenses imprévues et extraordinaires</i>	<i>Dépenses découlant de décisions d'organes directeurs</i>	<i>Taux de change</i>	<i>Inflation</i>	<i>Ajustement des coûts standard</i>	<i>Vacance de poste</i>	<i>Total</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Écart (pourcentage)</i>
Services de conférence, Vienne (budget brut)	62 254,5	–	–	(252,7)	150,8	937,0	302,3	1 137,4	63 391,9	1,8
Commission de la fonction publique internationale	18 764,3	–	–	–	57,4	36,3	63,6	157,3	18 921,6	0,8
Mesures de sécurité interorganisations	271 090,4	–	–	(74,6)	(1 343,1)	7 303,2	(4 114,7)	1 770,8	272 861,2	11,2
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	6 276,8	–	–	30,0	(1,4)	22,9	22,6	74,1	6 350,9	2,5
Corps commun d'inspection	13 090,1	–	–	135,3	(44,9)	(80,2)	47,3	57,5	13 147,6	0,4
Total	371 476,1	–	–	(162,0)	(1 181,2)	8 219,2	(3 678,9)	3 197,1	374 673,2	0,9

Annexe III

État au 31 octobre 2018 des dépenses engagées au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2018-2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018-2019^a</i>	<i>Engagements de dépenses</i>	<i>Décaissements effectifs</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Surutilisation des crédits (pourcentage)</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble					
Postes	71 945,1	48,0	31 460,6	31 508,6	43,8
Autres objets de dépense	47 908,9	3 940,8	17 209,2	21 150,0	44,1
Total partiel	119 854,0	3 988,8	48 669,7	52 658,6	43,9
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences					
Postes	477 881,3	370,8	203 115,5	203 486,3	42,6
Autres objets de dépense	147 753,6	7 828,5	48 995,5	56 824,0	38,5
Total partiel	625 634,9	8 199,4	252 110,9	260 310,3	41,6
3. Affaires politiques					
Postes	106 752,5	33,8	44 952,4	44 986,2	42,1
Autres objets de dépense	1 124 229,0	55 245,6	466 962,9	522 208,5	46,5
Total partiel	1 230 981,5	55 279,4	511 915,3	567 194,7	46,1
4. Désarmement					
Postes	17 635,1	117,1	7 926,0	8 043,1	45,6
Autres objets de dépense	6 697,7	703,3	1 979,7	2 683,0	40,1
Total partiel	24 332,8	820,4	9 905,7	10 726,1	44,1
5. Opérations de maintien de la paix					
Postes	67 503,2	88,4	31 111,9	31 200,3	46,2
Autres objets de dépense	34 117,2	2 283,6	12 486,0	14 769,6	43,3
Total partiel	101 620,4	2 372,0	43 598,0	45 970,0	45,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace					
Postes	6 216,8	–	2 735,2	2 735,2	44,0
Autres objets de dépense	1 399,4	36,9	475,8	512,7	36,6
Total partiel	7 616,2	36,9	3 211,0	3 247,9	42,6
7. Cour internationale de Justice					
Postes	23 058,6	–	9 748,3	9 748,3	42,3
Autres objets de dépense	24 733,9	–	9 276,5	9 276,5	37,5
Total partiel	47 792,5	–	19 024,8	19 024,8	39,8
8. Affaires juridiques					
Postes	40 929,6	43,3	17 948,3	17 991,6	44,0
Autres objets de dépense	9 381,6	118,7	14 086,1	14 204,8	151,4
Total partiel	50 311,2	162,0	32 034,4	32 196,4	64,0

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018-2019^a</i>	<i>Engagements de dépenses</i>	<i>Décaissements effectifs</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Surutilisation des crédits (pourcentage)</i>
9. Affaires économiques et sociales					
Postes	141 129,8	96,3	61 632,9	61 729,2	43,7
Autres objets de dépense	18 430,6	563,7	5 692,1	6 255,8	33,9
Total partiel	159 560,4	660,0	67 325,1	67 985,0	42,6
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement					
Postes	9 356,5	5,1	4 156,9	4 162,0	44,5
Autres objets de dépense	1 379,9	16,7	469,1	485,8	35,2
Total partiel	10 736,4	21,8	4 626,0	4 647,8	43,3
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique					
Postes	13 345,3	17,6	5 671,4	5 689,0	42,6
Autres objets de dépense	2 771,1	129,7	743,5	873,1	31,5
Total partiel	16 116,4	147,3	6 414,9	6 562,2	40,7
12. Commerce et développement					
Postes	119 094,5	78,9	53 248,1	53 327,0	44,8
Autres objets de dépense	11 599,8	644,1	3 258,7	3 902,9	33,6
Total partiel	130 694,3	723,0	56 506,8	57 229,9	43,8
13. Centre du commerce international					
Autres objets de dépense	37 354,0	–	15 516,3	15 516,3	41,5
Total partiel	37 354,0	–	15 516,3	15 516,3	41,5
14. Environnement					
Postes	36 027,3	23,0	16 162,5	16 185,5	44,9
Autres objets de dépense	3 576,4	352,0	519,8	871,8	24,4
Total partiel	39 603,7	375,1	16 682,3	17 057,3	43,1
15. Établissements humains					
Postes	17 867,5	21,4	8 618,5	8 639,9	48,4
Autres objets de dépense	3 104,4	54,7	682,6	737,3	23,7
Total partiel	20 971,9	76,1	9 301,1	9 377,2	44,7
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale					
Postes	33 768,8	10,9	15 435,9	15 446,9	45,7
Autres objets de dépense	5 919,4	483,1	1 715,1	2 198,2	37,1
Total partiel	39 688,2	494,0	17 151,0	17 645,1	44,5
17. ONU-Femmes					
Postes	14 959,8	–	6 105,2	6 105,2	40,8
Autres objets de dépense	1 344,2	–	355,7	355,7	26,5
Total partiel	16 304,0	–	6 460,9	6 460,9	39,6

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018-2019^a</i>	<i>Engagements de dépenses</i>	<i>Décaissements effectifs</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Surutilisation des crédits (pourcentage)</i>
18. Développement économique et social en Afrique					
Postes	97 919,4	177,8	40 315,5	40 493,2	41,4
Autres objets de dépense	59 619,7	4 486,5	13 269,8	17 756,3	29,8
Total partiel	157 539,1	4 664,3	53 585,3	58 249,6	37,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique					
Postes	85 243,7	78,2	38 440,6	38 518,8	45,2
Autres objets de dépense	14 326,7	941,4	5 006,2	5 947,6	41,5
Total partiel	99 570,4	1 019,6	43 446,8	44 466,4	44,7
20. Développement économique en Europe					
Postes	58 062,4	15,3	27 202,3	27 217,6	46,9
Autres objets de dépense	3 661,2	202,8	774,6	977,4	26,7
Total partiel	61 723,6	218,1	27 976,9	28 195,0	45,7
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes					
Postes	92 222,4	74,8	41 118,1	41 192,9	44,7
Autres objets de dépense	20 227,8	1 223,3	6 999,3	8 222,5	40,6
Total partiel	112 450,2	1 298,1	48 117,4	49 415,4	43,9
22. Développement économique et social en Asie occidentale					
Postes	60 541,6	4,0	24 957,6	24 961,6	41,2
Autres objets de dépense	12 924,4	1 341,4	3 618,8	4 960,2	38,4
Total partiel	73 466,0	1 345,4	28 576,4	29 921,8	40,7
23. Programme ordinaire de coopération technique					
Postes	–	–	68,6	68,6	
Autres objets de dépense	65 808,9	2 659,8	21 806,8	24 466,6	37,2
Total partiel	65 808,9	2 659,8	21 875,4	24 535,2	37,3
24. Droits de l'homme					
Postes	126 306,7	133,3	58 244,9	58 378,3	46,2
Autres objets de dépense	76 472,4	5 191,2	34 698,9	39 890,1	52,2
Total partiel	202 779,1	5 324,5	92 943,8	98 268,3	48,5
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance					
Postes	1 177,5	–	477,3	477,3	40,5
Autres objets de dépense	84 928,7	–	34 990,1	34 990,1	41,2
Total partiel	86 106,2	–	35 467,4	35 467,4	41,2
26. Réfugiés de Palestine					
Postes	56 808,3	–	21 960,8	21 960,8	38,7
Autres objets de dépense	55,0	–	–	–	–
Total partiel	56 863,3	–	21 960,8	21 960,8	38,6

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018-2019^a</i>	<i>Engagements de dépenses</i>	<i>Décaissements effectifs</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Surutilisation des crédits (pourcentage)</i>
27. Aide humanitaire					
Postes	23 338,2	4,1	10 067,9	10 072,0	43,2
Autres objets de dépense	9 716,9	525,4	3 636,6	4 162,0	42,8
Total partiel	33 055,1	529,4	13 704,5	14 233,9	43,1
28. Information					
Postes	146 072,7	964,9	65 177,0	66 141,8	45,3
Autres objets de dépense	31 286,8	1 867,3	9 088,4	10 955,7	35,0
Total partiel	177 359,5	2 832,1	74 265,4	77 097,5	43,5
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion ^b	(2018)				
Postes	6 708,5	20,2	5 978,7	5 998,9	89,4
Autres objets de dépense	2 999,4	–	5 426,5	5 426,5	180,9
Total partiel	9 707,9	20,2	11 405,2	11 425,4	117,7
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité ^b	(2018)				
Postes	15 637,0	28,6	12 885,7	12 914,3	82,6
Autres objets de dépense	1 227,4	72,2	654,1	726,3	59,2
Total partiel	16 864,4	100,8	13 539,8	13 640,6	80,9
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines ^b	(2018)				
Postes	18 145,1	24,3	17 003,7	17 028,1	93,8
Autres objets de dépense	13 512,1	1 004,3	7 849,0	8 853,3	65,5
Total partiel	31 657,2	1 028,6	24 852,8	25 881,4	81,8
29D. Bureau des services centraux d'appui ^b	(2018)				
Postes	26 324,4	4,9	23 179,0	23 183,9	88,1
Autres objets de dépense	48 140,9	5 270,5	50 595,5	55 866,0	116,0
Total partiel	74 465,3	5 275,4	73 774,5	79 049,9	106,2
29E. Bureau de l'informatique et des communications ^b	(2018)				
Postes	21 383,2	26,1	19 705,1	19 731,2	92,3
Autres objets de dépense	26 075,5	2 135,9	17 612,3	19 748,3	75,7
Total partiel	47 458,7	2 162,0	37 317,4	39 479,4	83,2
29F. Administration (Genève)					
Postes	79 724,6	11,3	37 099,6	37 111,0	46,5
Autres objets de dépense	53 361,7	4 128,1	18 119,5	22 247,5	41,7
Total partiel	133 086,3	4 139,4	55 219,1	59 358,5	44,6
29G. Administration (Vienne)					
Postes	17 992,7	2,8	8 184,2	8 187,0	45,5
Autres objets de dépense	18 669,4	1 407,0	7 044,4	8 451,4	45,3
Total partiel	36 662,1	1 409,8	15 228,6	16 638,4	45,4

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018-2019^a</i>	<i>Engagements de dépenses</i>	<i>Décaissements effectifs</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Surutilisation des crédits (pourcentage)</i>
29H. Administration (Nairobi)					
Postes	20 153,4	13,5	8 806,9	8 820,4	43,8
Autres objets de dépense	9 682,0	709,1	3 169,6	3 878,7	40,1
Total partiel	29 835,4	722,6	11 976,5	12 699,1	42,6
29A Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ^c (2019)					
Postes	38 010,2			–	–
Autres objets de dépense	14 220,2			–	–
Total partiel	52 230,4	–	–	–	–
29B. Département de l'appui opérationnel ^c (2019)					
Postes	33 832,0			–	–
Autres objets de dépense	55 383,5			–	–
Total partiel	89 215,5	–	–	–	–
29C. Bureau de l'informatique et des communications ^c (2019)					
Postes	20 971,5			–	–
Autres objets de dépense	26 282,1			–	–
Total partiel	47 253,6	–	–	–	–
30. Contrôle interne					
Postes	34 225,3	35,0	16 017,8	16 052,8	46,9
Autres objets de dépense	5 746,7	249,4	2 042,2	2 291,6	39,9
Total partiel	39 972,0	284,4	18 060,1	18 344,5	45,9
31. Activités administratives financées en commun					
Autres objets de dépense	12 339,2	4,0	6 190,1	6 194,1	50,2
Total partiel	12 339,2	4,0	6 190,1	6 194,1	50,2
32. Dépenses spéciales					
Postes	–	–	813,5	813,5	
Autres objets de dépense	131 902,1	425,9	69 526,6	69 952,5	53,0
Total partiel	131 902,1	425,9	70 340,1	70 766,0	53,7
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien					
Autres objets de dépense	80 616,5	3 440,8	29 767,3	33 208,0	41,2
Total partiel	80 616,5	3 440,8	29 767,3	33 208,0	41,2
34. Sûreté et sécurité					
Postes	146 303,0	7,3	64 724,1	64 731,3	44,2
Autres objets de dépense	87 663,0	2 720,8	41 858,2	44 579,0	50,9
Total partiel	233 966,0	2 728,1	106 582,3	109 310,3	46,7

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018-2019^a</i>	<i>Engagements de dépenses</i>	<i>Décaissements effectifs</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Surutilisation des crédits (pourcentage)</i>
35. Compte pour le développement					
Autres objets de dépense	28 398,8	–	14 199,4	14 199,4	50,0
Total partiel	28 398,8	–	14 199,4	14 199,4	50,0
36. Contributions du personnel					
Postes	494 901,9	–	214 364,4	214 364,4	43,3
Total partiel	494 901,9	–	214 364,4	214 364,4	43,3
Total					
Postes	2 919 477,4	2 581,1	1 276 822,9	1 279 404,0	43,8
Autres objets de dépense	2 476 950,1	112 408,4	1 008 368,6	1 120 777,1	45,2
Total général	5 396 427,5	114 989,5	2 285 191,5	2 400 181,0	44,5

^a Voir résolutions [72/262 C](#), [72/263 A à C](#) et [72/266 B](#) de l'Assemblée générale.

^b Structure et ressources approuvées pour 2018.

^c Nouvelle structure et ressources approuvées pour 2019 (voir résolutions [72/266 B](#) et [72/262 C](#) de l'Assemblée générale et [A/72/492/Add.2](#), tableau 1).